

Sccl

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Jacques Miot
Marie-Ange Caboux
Séverine Offredo

C.I.D.I.L.

Association

8 rue de l'Aumônerie

16110 LA ROCHEFOUCAULD

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice social clos le 31 décembre 2011

Rapport sur les comptes annuels



Crowe Horwath™

Sccl

Membre indépendant de Crowe Horwath International

11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1
Tél +33 (0)5 46 00 14 40
Fax +33 (0)5 46 34 08 50

Jacques Miot
Marie-Ange Caboux
Séverine Offredo

**Monsieur le Président de l'association
C.I.D.I.L.**

**8 rue de l'Aumônerie
16110 LA ROCHEFOUCAULD**

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'association CIDIL,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CIDIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

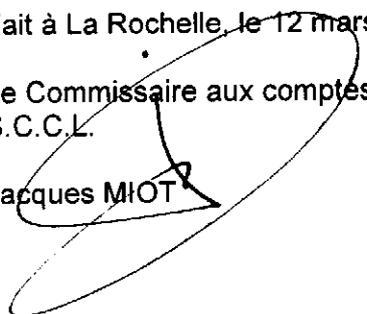
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à La Rochelle, le 12 mars 2012.

Le Commissaire aux comptes
S.C.C.L.

Jacques MIOT



Comptes annuels

C. I. D. I. L.

*

COMPTES ANNUELS

*

EXERCICE DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

*

SIRET : 39986426300039

APE : 9499Z

TABLE DES MATIERES

ASSOCIATION CIDIL

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

	Page
Table des matières	1
COMPTES ANNUELS	2
Bilan actif-passif	
Compte de résultat	
ANNEXE	3
Sommaire des annexes	4
Règles et principes comptables et faits caractéristiques de l'association	5
Tableau des immobilisations	7
Tableau des amortissements	
Immobilisations financières	8
Echéance des créances à la clôture de l'exercice	
Evolution des fonds propres	
Provisions pour risques et charges	9
Etat des dettes et engagements à la clôture de l'exercice	
Subventions reçues restant à affecter	10
Fonds dédiés	
Comptes de régularisation	

BILAN AU 31/12/11
COMPTE ANNUEL
du 01/01/2011 AU 31/12/2011

CIDIL - BILAN au 31/12/2011

ACTIF	Brut	Amortissement	Net		PASSIF	Montant 2011	Montant 2010
			Net 2011	Net 2010			
ACTIF IMMOBILISE	92 210	63 563	28 647	39 952	FONDS ASSOCIATIF/FONDS PROPRES	40 769	52 446
Immobilisations incorporelles	258	86	172	258	Fonds associatifs	52 446	59 014
Logiciels	258	86	172	258	Fonds associatifs	349	349
Immobilisations corporelles	89 952	63 477	26 475	37 694	Réserve d'investissement	7 622	7 622
Agencements locaux	1 449	1 449	0	0	Réserve de trésorerie	36 798	36 798
Installations techniques, matériel, outillage	38 265	27 501	10 764	16 709	Report à nouveau	-21 835	-15 267
Autres immobilisations corporelles	50 238	34 527	15 711	20 985	Subvention d'équipement	29 510	29 510
					RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 677	-6 568
Immobilisations financières	2 000		2 000	2 000	PROVISIONS	4 100	4 100
Dépôts et cautionnements	2 000		2 000	2 000	Provision pour retraite	4 100	4 100
					FOND DEDIES	0	0
					Fonds dédiés		
ACTIF CIRCULANT	121 035		121 035	126 834	DETTES	100 278	102 140
Stocks et encours	4 036		4 036	4 850	Emprunt	12 186	
Créances clients	6 603		6 603	14 106	Banque - Caisse d'Epargne	27 935	25 918
Créances et produits à recevoir	106 347		106 347	107 809	Clients avances	1 085	858
Etat	12 000		12 000	11 309	Dettes et charges à payer	59 072	75 364
Région	20 046		20 046	23 230	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 813	18 243
FSE	42 499		42 499	52 539	Dettes Personnel et comptes rattachés	20 330	22 856
CG - Crédits d'insertion	20 430		20 430	19 430	Dettes sociales	33 886	34 265
CG - Contrat de Cohésion	11 373		11 373		Dettes Etat	42	
SIAH				1 300			
Banque -Crédit Agricole	3 991		3 991	0	COMPTES DE REGULARISATION	5 354	9 810
Caisse	58		58	59	ASP	59	
COMPTES DE REGULARISATION	819		819	1 709	Région Poitou Charentes - E. T. E.	5 295	9 810
Charges constatées d'avance	819		819	1 709			
TOTAL	214 064	63 563	150 501	168 495	TOTAL	150 501	168 495

Commissaire aux comptes inscrit

ANNEXE DU BILAN

ANNEXE

SOMMAIRE

0 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'ASSOCIATION

I - REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES DE L'ASSOCIATION

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Tableau des immobilisations
- 2 - Tableau des amortissements
- 3 - Immobilisations financières
- 4 - Etat des créances à la clôture de l'exercice
- 5 - Evolution des Fonds Propres
- 6 - Tableau des résultats de l'exercice
- 7 - Provisions pour risques et charges
- 8 - Etat des dettes et des engagements à la clôture de l'exercice
- 9 - Subventions reçues restant à affecter
- 10 - Fonds dédiés
- 11 - Comptes de régularisation

- 0 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'ENTREPRISE

L'exercice qui vient de s'achever n'a été marqué par aucun fait particulier.

- 1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - RAPPEL DES PRINCIPES

Par arrêté interministériel du 8 avril 1999, le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au plan comptable des associations a été homologué. Son application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2000. Le plan comptable de l'association a été adapté à cet arrêté.

2 - PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

- 2000 - 6 concernant les passifs
- 2000 - 10 et 2003 - 07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004 - 06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

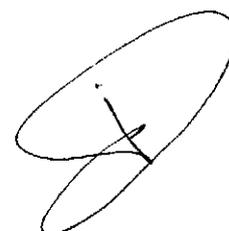
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application de la mesure de simplification en faveur des PME et par dérogation aux nouveaux principes comptables, les immobilisations non décomposables ont fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'usage antérieure au lieu de la durée réelle d'utilisation pour le plan d'amortissement.

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.

S. C. C. L.
Commissaire aux comptes
inscrit



2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais d'accessoires).

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon le mode linéaire. Les biens bénéficiant du régime dégressif ou de dispositions fiscales particulières ont donné lieu à comptabilisation d'amortissements dérogatoires pour la partie excédant l'amortissement linéaire.

2.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.4 Stocks

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Autres informations complémentaires

Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume cumulé correspond aux droits acquis au titre du DIF, arrêté au 31 décembre 2011, représente 650 heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Rémunérations des Dirigeants

L'organe de direction est assuré par le conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles à ce titre, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

S. C. C. L.
Commissaire aux comptes
inscrit

**II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Elles ont évolué de la manière suivante :

Valeurs brutes	Solde au 01.01.2011	Acquisitions	Virements	Cessions	Solde au 31.12.2011
Logiciels	258				258
Aménagement des constructions	1 449				1 449
Installation techniques	38 265				38 265
Agencements et installations divers	15 024				15 024
Matériel de transport	9 400				9 400
Matériel Informatique & Mobilier de bureau	25 814				25 814
TOTAL	90 210	-	-	-	90 210

2 - VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	Solde au 01.01.2011	Dotations de l'exercice	Virements	Reprise de l'exercice	Solde au 31.12.2011
Logiciels	-	86			86
Aménagement constructions	1 449				1 449
Installations techniques	21 555	5 945			27 501
Agencements et installations divers	4 423	2 369			6 791
Matériel de transport	8 873	243			9 115
Matériel informatique & Mobilier de bureau	15 958	2 663			18 621
TOTAL	52 258	11 305	-	-	63 563

Dont linéaire : 11 305 €

dégressif : - €

S. C. C. L.
Commissaire aux comptes
inscrit



3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles ont évoluées de la manière suivante :

Valeurs brutes	Solde au 01/01/2011	Augmentation	Remboursement	Solde au 31/12/2011
Autres titres				
Dépôts et cautionnements	2 000			2 000
Prêts /Avances aux Majeurs protégés				
TOTAL	2 000	-	-	2 000

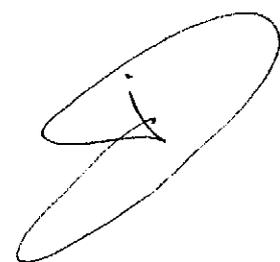
4 - ECHEANCE DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an (112 950.21€)

5 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES

	Au 01.01.2011	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2011
Fonds sans droit de reprise Valeur du patrimoine intégré	349			349
Fonds d'investissements Fonds avec droit de reprise Subvention d'investissements	7 622			7 622
Fonds de réserves, excédent affecté à l'investissement	36 798			36 798
Fonds de trésorerie Réserve de compensation	- 15 267		- 6 568	-21 835
Report à nouveau Gestion propre	29 510			29 510
Provisions réglementées subventions d'investissements				
TOTAL	59 014	-	- 6 568	52 446

S. C. C. L.
Commissaire aux comptes
Inscrit



6 - TABLEAU DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Néant

7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles ont évolué comme suit :

PROVISIONS	Solde au 01.01.2011	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde au 31.12.2011
Provisions pour impôts				
Provisions pour litiges				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour risques & charges (provisions retraite)	4 100			4 100
TOTAL	4 100	-	-	4 100

Le calcul de la provision retraite au 31/12/2011 n'a pas fait ressortir un ajustement significatif à comptabiliser sur cet exercice.

8 - DETTES

Etats des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant au 31.12.2011	Echéances à 1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances de plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	12 186	4 938	7 249	0
Fournisseurs & Comptes rattachés	4 813	4 813		
Dettes sociales et fiscales	54 258	54 258		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	71 258	64 009	7 249	0

Emprunts contractés au cours de l'exercice : 15 000 €
 Emprunts remboursement au cours de l'exercice : 2 814 €

S. C. C. L.
 Commissaire aux comptes
 inscrit

9 - SUBVENTIONS RECUES RESTANT A AFFECTER

	Solde au 01/01/2011	Reçues au cours de l'exercice	Amortissements des subventions	Solde au 31/12/11
Compte n° 102 – Fonds associatifs sans droit de reprise				
Leader Plus	-			-
Crédit Agricole	945			945
PELS	-			-
TOTAL(1)	945			945
Compte n° 103 – Fonds associatifs avec droit de reprise				
FDI	13 579			13 579
Région Investissements	9 986			9 986
Région FRIL	5 000			5 000
TOTAL (2)	28 565			28 565
TOTAL (1) + (2)	29 510			29 510

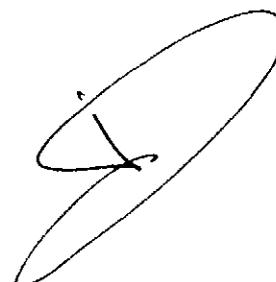
10 – FOND DEDIES

Compte n° 194	Solde au 01/01/2011	Reçues au cours de l'exercice	Utilisées au cours de l'exercice	Solde au 31/12/11
REGION ETE	-			-
CdC SEUIL CHARENTE	-			-
PERIGORD				
TOTAL	0			0

11 - COMPTES DE REGULARISATION

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Charges constatées d'avance	819
Produits constatés d'avance	5 354

S. C. C. L.
Commissaire aux comptes
Inscrit



Rapport spécial
sur les conventions réglementées

Sccl

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Jacques Miot
Marie-Ange Caboux
Séverine Offredo**Monsieur le Président de l'association
CIDIL**8 rue de l'Aumônerie
16110 LA ROCHEFOUCAULD

Rapport spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'association CIDIL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

I. Conventions des exercices antérieurs poursuivies au cours de cet exercice

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Entité concernée	Nature et objet	Modalités
Centre de Plein Air du Chambon	Mise à disposition : <ul style="list-style-type: none"> - d'un terrain, de bâtiments et du matériel - d'une parcelle de terrain référencée sur l'extrait de la matrice cadastrale sou le n°OB 991 - d'un local technique situé dans le local canoë - d'un local d'accueil du personnel de maraîchage nommé « le Pigeonnier » - d'une roto fraise 	A titre gratuit
Communauté de communes « Seuil Charente Périgord »	Mise à disposition : <ul style="list-style-type: none"> - des terrains situés au lieu-dit « le bourg » à Souffrignac - des bâtiments : une maison d'habitation, les dépendances attenantes de part et d'autre maison d'habitation, une grange, un local technique, un bâtiment d'accueil - du patrimoine rural : un puits et un bassin maçonné <i>L'ensemble de cette mise à disposition est estimé à 12.000 euros par an.</i>	A titre gratuit
Commune de Souffrignac	Mise à disposition d'une parcelle de terrain située dans la commune.	A titre gratuit

II. Conventions nouvelles au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Rochelle, le 12 mars 2012.

Le Commissaire aux comptes
S.C.C.L.

Jacques MIOT

